

REPUBLIQUE FRANCAISE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
PLACE DU THEATRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N°2023-A-120

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE LOGEMENT
POUR LA REALISATION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAI
18 ROUTE DES MOLLAIRES A RIVES DE L'YON



LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le PLH approuvé au Conseil d'Agglomération du 23 mai 2017,
Vu la délibération n°25 du 31 janvier 2019 modifiant le règlement « dispositifs d'aides au logement locatif public »,
Vu la délibération n°20 du 1^{er} février 2022 d'actualisation du dispositif d'aides au parc public,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1:

Dans le cadre du PLH 2017-2022 et du nouveau PLH 2023-2028, La Roche-sur-Yon Agglomération soutient la création de logements locatifs publics, au titre de ses crédits propres, via un règlement d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux. Des subventions forfaitaires, dont le montant varie en fonction du type de financement (PLUS, PLAI-r, PLAI-c) et du type d'opération (construction neuve, acquisition-réhabilitation, démolition-reconstruction) sont alors mobilisables.

De plus, au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention pour dépôt du dossier de demande de financement avant la date du 1^{er} septembre, est attribuée à VENDEE LOGEMENT pour le financement d'un programme de construction de 25 logements locatifs sociaux individuels financés en PLUS ou PLAI et situés 18 route des Mollaires, 85310 RIVES DE L'YON.

Le montant de la subvention s'élève à 84 500 € et se décompose comme suit :

16 PLUS x 500 = 8 000 €

9 PLAI x 8 500 = 76 500 €

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 555 – Nature 20422.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**Pour le Président absent,
Le 1^{er} vice-président**

M. Yannick DAVID